

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE LONGUEUIL

N° : 505-06-000024-203

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

Toutes les personnes abusées sexuellement par feu François Lamarre alors qu'entraîneur dans le cadre du programme municipal de hockey de la Ville de Greenfield Park, de même que la succession de telles personnes si décédées depuis le 1^{er} septembre 2017

Le Groupe

et

JOHN CORMIER

Représentant

c.

VILLE DE LONGUEUIL

et

**SUCCESSION DE FRANÇOIS
LAMARRE**

Défenderesses

et

**L'AGENCE DE REVENU DU QUÉBEC
(REVENU QUÉBEC)**

Mise en cause

et

VILLE DE LONGUEUIL

Demanderesse en garantie

C.

**LE CLUB OPTIMISTE DE GREENFIELD
PARK INC.**

et

**LE CLUB LIONS DE GREENFIELD
PARK INC.**

et

**LE CLUB KINSMEN DE LA RIVE-SUD
DE MONTRÉAL INC.**

et

**LA LÉGION ROYALE CANADIENNE
SUCC. 94, GREENFIELD PARK**

Défenderesses en garantie

RÉPONSE

**EN RÉPONSE À L'ACTE D'INTERVENTION FORCÉE DE LA VILLE DE
LONGUEUIL POUR APPEL EN GARANTIE, LA DÉFENDERESSE EN
GARANTIE LE CLUB LIONS DE GREENFIELD PARK INC. INDIQUE CE QUI
SUIT :**

1. La défenderesse en garantie Le Club Lions de Greenfield Park inc. est représentée par Cain Lamarre, s.e.n.c.r.l. dont les coordonnées sont les suivantes :

M^e François Nantel

francois.nantel@cainlamarre.ca

CAIN LAMARRE, s.e.n.c.r.l.

630, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 2780

Montréal (Québec) H3B 1S6

Tél. : 514-393-4580

Télec. : 514-393-9590

2. Elle a l'intention de contester la demande de la demanderesse en garantie et de coopérer pour établir avec cette dernière le protocole qui régira le déroulement de l'instance;
3. Elle réserve tous ses droits, y compris le droit de contester la compétence de cette cour.

Montréal, le 11 avril 2022

Cain Lamarre sncrl

CAIN LAMARRE, s.e.n.c.r.l.

Avocats de la défenderesse en garantie
Le Club Lions de Greenfield Park inc.

M^e François Nantel

francois.nantel@cainlamarre.ca

630, boul. René-Lévesque O., bur. 2780

Montréal (Québec) H3B 1S6

Tél. : 514-393-4580

Télec. : 514-393-9590

N/Réf. : 30-22-2484

N° : 505-06-000024-203

**COUR SUPÉRIEURE (Chambre des actions collectives)
DISTRICT DE LONGUEUIL**

***TOUTES LES PERSONNES ABUSÉES SEXUELLEMENT
PAR FEU FRANÇOIS LAMARRE ALORS
QU'ENTRAINEUR DANS LE CADRE DU PROGRAMME
MUNICIPAL DE HOCKEY DE LA VILLE DE GREENFIELD
PARK, DE MÊME QUE LA SUCCESSION DE TELLES
PERSONNES SI DÉCÉDÉES DEPUIS LE 1^{ER}
SEPTEMBRE 2017***

Le Groupe

et
JOHN CORMIER

Représentant

c.
**VILLE DE LONGUEUIL
SUCESSION DE FRANÇOIS LAMARRE**

Défenderesses

et
**L'AGENCE DE REVENU DU QUÉBEC (REVENU
QUÉBEC)**

Mise en cause

et
VILLE DE LONGUEUIL

Demanderesse en garantie

c.
**LE CLUB OPTIMISTE DE GREENFIELD PARK INC.
LE CLUB LIONS DE GREENFIELD PARK INC.
LE CLUB KINSMEN DE LA RIVE-SUD DE MONTRÉAL INC.
LA LÉGION ROYALE CANADIENNE SUCC. 94,
GREENFIELD PARK**

Défenderesses en garantie

**RÉPONSE DE LA DÉFENDRESSE EN GARANTIE
LE CLUB LIONS DE GREENFIELD PARK INC.**

ORIGINAL

M^e François Nantel
francois.nantel@cainlamarre.ca

Code : BC-2587

 **CAIN LAMARRE**

630 René-Lévesque West Blvd., Suite 2780
Montreal (Quebec) H3B 1S6
Phone: (514) 393-4580 - Fax: (514) 393-9590

Marie-Josée Paquin

De: Marie-Josée Paquin
Envoyé: 11 avril 2022 09:06
À: 'pboivin@kklex.com'; 'rkugler@kklex.com'; 'rlescop@imk.ca'; 'kjohnson@imk.ca';
'athibault@imk.ca'; 'notif-montreal@revenuquebec.ca';
'danika.graziani@revenuquebec.ca'
Cc: François Nantel
Objet: Avis de notification | John Cormier c. Ville de Longueuil et La Succession de feu François
Lamarre et al. | No : 505-06-000024-203 [CAIN LAMARRE-ACTIVE.FID1922683]
Pièces jointes: 20220411_Réponse Club Lions_30222484(7106035.2).pdf

NOM DE LA PROCÉDURE : **RÉPONSE DE LA DÉFENDERESSE EN GARANTIE LE CLUB LIONS DE GREENFIELD PARK INC.**

EXPÉDITEUR :

M^e François Nantel
francois.nantel@cainlamarre.ca
CAIN LAMARRE, s.e.n.c.r.l.
630, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 2780
Montréal (Québec) H3B 1S6
Tél. : (514) 393-4580
Fax : (514) 393-9590
Avocats de la défenderesse en garantie Le Club Lions de Greenfield Park inc.
N/Réf. : 30-22-2484

DESTINATAIRES :


M^e Pierre Boivin
pboivin@kklex.com
M^e Robert Kugler
rkugler@kklex.com
KUGLER KANDESTIN
Avocats du demandeur
V/Réf. : 6863-001

M^e Raphaël Lescop
rlescop@imk.ca
M^e Kurt Johnson
kjohnson@imk.ca
M^e Alexandre Thibault
athibault@imk.ca
IMK s.e.n.c.r.l.
Avocats de la défenderesse Ville de Longueuil
V/Réf. : 4125-17

M^e Danika Graziani
danika.graziani@revenuquebec.ca
notif-montreal@revenuquebec.ca
REVENU QUÉBEC
Avocate pour la mise en cause

Date : Le 11 avril 2022
Heure : Se référer à l'en-tête de ce courriel

 **CAIN LAMARRE** **Marie-Josée Paquin**
Adjointe juridique - Legal Assistant

630, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 2780, Montréal (Québec) H3B 1S6
T 514 393-4580 | 1 833 795-4580 | F 514 393-9590 | cainlamarre.ca | 



Membre du réseau TAGLaw

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ L'information contenue dans ce courriel est confidentielle. Si vous n'êtes pas le destinataire désigné, veuillez aviser l'expéditeur et supprimer ce courriel. | Cain Lamarre SENCRL | NOTICE OF CONFIDENTIALITY The information contained in this email is confidential. If you are not the intended recipient, please advise the sender and delete this message. | Cain Lamarre LLP

Confirmation de la transmission des documents



Succès

Vos documents ont bien été transmis.

Numéro de demande : 2022-PROC-00086894

Date et heure de transmission : 2022-04-11 09:09:39

Numéro de dossier judiciaire : 505-06-000024-203

Titre : Réponse de la défenderesse en garantie Le Club Lions de Greenfield Park inc.

Aucun courriel de confirmation ne sera transmis. Il est recommandé d'imprimer cette page en vue de conserver ces informations pour vos dossiers.

Si des frais judiciaires sont prescrits pour le dépôt d'un acte de procédure, celui-ci ne sera légalement reçu que lorsque les frais judiciaires auront été acquittés en totalité. Le cas échéant, le greffe vous transmettra un avis de paiement par courriel.

Les documents sont traités durant les jours et les heures d'ouverture des greffes de la Cour supérieure et de la Cour du Québec dans un délai de 24h à 48h ouvrables suivant leur transmission, les demandes urgentes étant priorisées dans un délai de moins de 24h.

Pour le dépôt d'un acte de procédure en matière civile ou jeunesse, votre paiement devra être acquitté au plus tard 2 jours après la notification de l'avis de paiement pour que votre procédure soit considérée comme reçue à la date de son dépôt au greffe.

[RETOURNER À L'ACCUEIL](#)

[FAIRE UN NOUVEAU DÉPÔT](#)

[Conditions d'utilisation](#)

[Accessibilité](#)

[Nous joindre](#)

Québec

© Gouvernement du Québec, 2022